

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
QUE :**

Lors de la séance ordinaire du 11 mai 2020 tenue par vidéoconférence, le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe a adopté le Règlement 175-2020 modifiant le règlement relatif à la circulation 106-2009 – (RMH 399-2020). Le règlement est disponible et peut être consulté au bureau de l'hôtel de ville durant les heures normales d'ouverture.

Le présent règlement entrera en vigueur le 1^{er} août 2020.

**DONNÉ à Saint-Polycarpe ce quatorzième jour du mois de mai
de l'an deux mille vingt.**



Éric Lachapelle
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Polycarpe, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 14 mai 2020, entre 16 et 17 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 14 mai 2020.



Éric Lachapelle
Directeur général et secrétaire-trésorier